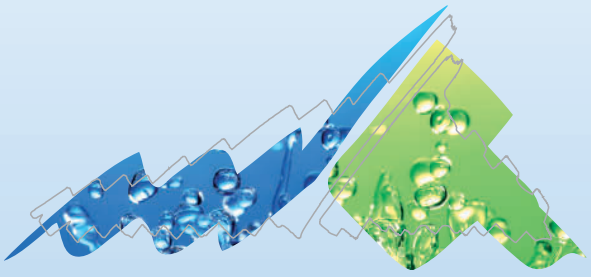
Recueil des Actes Administratifs



HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES ASSEMBLÉES

Hôtel du Département - 6 rue Gaston Manent
65013 TARBES Cedex

N° 40 du 16 juin 2016

ISSN 1262-7968 - Atelier d'imprimerie du Département des Hautes-Pyrénées

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du vendredi 10 juin 2016

N°	TITRE	Page
	1re Commission - Solidarités sociales	
1	PROTOCOLE D'ACCORD PARTENARIAL ENTRE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS ET LE DEPARTEMENT EN MATIERE D'ACTIONS SOCIALES	1
2	MISSION LOCALE DES HAUTES-PYRENEES FONDS D'AIDE AUX JEUNES CONVENTION DE GESTION	3
3	DOTATION CODERPA 2016	5
4	FINANCEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION "SOUTIEN A LA PARENTALITE"	7
5	CONVENTIONS ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION - COFINANCEMENT AIDE AU POSTE	9
6	OPH 65 REPRESENTATION DU DEPARTEMENT	12
	2e Commission - Solidarités territoriales : projet de territoire et développement durable	
7	CONVENTION MISE EN PLACE DES AIDES EN FAVEUR DES ELEVEURS POUR LES OPERATIONS DE PROPHYLAXIE	14
8	FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROROGATIONS DU DÉLAI D'EMPLOI DE SUBVENTIONS	16
	3e Commission - Infrastructures départementales, mobilité	
9	RD 935 - COMMUNE DE BORDÈRES SUR ÉCHEZ REMISE EN ÉTAT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	19
10	ROUTES DÉPARTEMENTALES 817 et 21 - COMMUNE DE SÉMÉAC AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR TOURNE-A-GAUCHE	21
11	ROUTES DEPARTEMENTALES - MARQUAGES AXIAUX OCRE DE SECURITE	23
12	TRANSPORTS SCOLAIRES TRANSACTION COMMUNE DE SAINT-LARY-SOULAN	25
13	COMMUNE DE SAINT-PE-DE-BIGORRE VENTE PAR LOTS DES LOCAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE	28

4e Commission - Education, culture, jeunesse, sport et vie associative

14	**BOURSES DEPARTEMENTALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**	**31**
15	**FONDS INNOVATION RECHERCHE (FIR) 2016 RENOUVELLEMENTS**	**33**
16	**EQUIPEMENT SPORTIF SUBVENTION POUR TRAVAUX AU GYMNASE DE SEMEAC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE PAUL VALERY)**	**36**
17	**ATELIER CANOPE ET SALON DIDACTICA**	**38**
18	**UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE : AIDE AUX DEPLACEMENTS SPORTIFS POUR LES COLLEGIENS**	**40**
19	**DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN DES CHANTIERS JEUNES CULTURE ET PATRIMOINE CONVENTION DE PARTENARIAT**	**42**
20	**ORGANISATION D'UN CHANTIER INTERNATIONAL DE BENEVOLES A L'ABBAYE DE L'ESCALADIEU**	**44**
21	**MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BIBLIOBUS**	**46**

Rapports supplémentaires

22	**COMMUNE D'ARAGNOUET DOSSIER POCTEFA ' SECURUS 1'**	**48**
23	**ROUTES DÉPARTEMENTALES - RENOUVELLEMENT DE MARQUAGES AXIAUX OCRE DE SÉCURITÉ EN TRAVERSES D'AGGLOMÉRATION**	**51**

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

1 - PROTOCOLE D'ACCORD PARTENARIAL ENTRE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS ET LE DEPARTEMENT EN MATIERE D'ACTIONS SOCIALES

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'approbation d'un protocole d'accord partenarial en matière d'actions sociales avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Pyrénées (UDSP 65) assure, entre autres, une mission dans le secteur social visant à améliorer les services rendus aux Sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, aux personnels administratifs et techniques du SDIS (PATS), aux anciens sapeurs-pompiers (ASP), aux jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ainsi qu'à leurs familles, en partenariat avec le Département.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver le protocole d'accord partenarial en matière d'actions sociales avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers qui définit les conditions dans lesquelles le Département et l'UDSP 65 cordonnent leurs actions en vue :

- d'améliorer l'information des adhérents de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers au niveau social,

- d’apporter conseil et soutien au délégué social de l’Union Départementale.

Article 2 – d’autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

2 - MISSION LOCALE DES HAUTES-PYRENEES FONDS D'AIDE AUX JEUNES CONVENTION DE GESTION

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié la responsabilité du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) aux conseils départementaux. Le FAJ est destiné à aider financièrement les jeunes de 18 à 25 ans qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale.

Comme le prévoit l'article L 263-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Département des Hautes-Pyrénées, par délibération du 1er juillet 2005, a confié la gestion administrative et financière du FAJ à la Mission Locale des Hautes-Pyrénées par voie de convention.

La dernière convention de gestion couvrant la période 2013-2015 étant arrivée à échéance, il est proposé de la reconduire.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er - d'approuver la convention de gestion 2016-2018, pour une durée de trois ans, avec la Mission Locale des Hautes-Pyrénées relative aux conditions générales de fonctionnement et de gestion du fonds d'Aide aux Jeunes,

Article 2 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

3 - DOTATION CODERPA 2016

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées) défini par l'article 57 de la loi sur les responsabilités locales (loi n° 2004-809 du 13 août 2004) est une instance consultative placée auprès du président du conseil départemental. Il réunit notamment des représentants des associations et organisations représentatives, sur le plan local, des retraités et des personnes âgées. Le CODERPA constitue un lieu de dialogue, d'information, de réflexion et de propositions autour des questions gérontologiques.

Le Département prend en charge ses moyens de fonctionnement. Le secrétariat du bureau du CODERPA est assuré par l'Association CODERPA des Hautes-Pyrénées. Les frais de fonctionnement de cette instance sont à la charge du Département et l'association CODERPA des Hautes-Pyrénées a été chargée de la gestion des crédits par une convention en date du 23 avril 2007.

Avec la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, les Coderpa et les CDCPH (Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées), deux instances de consultation des personnes âgées et des personnes handicapées, vont fusionner pour donner naissance aux conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). C'est un organisme consultatif qui donnera des avis sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

Dans l'attente des décrets d'application et de cette fusion, il est proposé de reconduire pour l'année 2016 le financement du CODERPA.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € au Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées (CODERPA) pour l'année 2016,

Article 2 – de prélever ce montant sur le chapitre 935.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

4 - FINANCEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION "SOUTIEN A LA PARENTALITE"

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le soutien aux projets de vacances familiales s'inscrit dans le cadre des actions préventives du Département

Les familles sont partie prenante du projet qu'elles préparent avec les travailleurs sociaux et les associations partenaires. Dans un contexte de situations familiales et économiques de plus en plus fragiles, ce projet est un outil de prévention et d'insertion sociale.

En 2015, 86 familles ont ainsi été accompagnées.

En 2016, ces projets concernent 80 familles sur trois territoires : l'agglomération Tarbaise, le Pays des Gaves et le Haut Adour.

Sur chaque territoire, les associations conventionnées assurent la gestion financière de ces départs en vacances (réservation des séjours, recouvrement des participations financières des familles…). Par ailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales de Hautes Pyrénées participe à ce projet et intervient financièrement.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver le soutien aux actions de départ en vacances et de verser à ce titre :

- 20 000 € à la Ligue de l'Enseignement,
- 3 700 € à l'Association Centre de Ressources Multiservices,
- 850 € à l'Association Top Services Bagnères.

Article 2 – de prélever ces montants sur le chapitre 935-51,

Article 3 – d'approuver les conventions correspondantes formalisant notamment les modalités de versement des aides susvisées,

Article 4 – d'autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

5 - CONVENTIONS ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION - COFINANCEMENT AIDE AU POSTE

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que dans le cadre des CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) élaborés pour l'embauche de bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) au sein des sept Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) du département, la collectivité a fait le choix depuis plusieurs années de cofinancer l'aide au poste octroyée à l'employeur.

Une convention annuelle d'objectifs et de moyens approuvée par délibération de la Commission Permanente du 18 mars 2016 prévoit pour 2016 :

- un volume des postes pour les bénéficiaires du RSA dans chaque structure compris entre 50% et 60%
- une participation du Département à hauteur de 598 000 € maximum (sur un montant total Etat + Département de 3 766 271.60 €) à répartir entre 7 ACI.

Le budget de l'Etat étant connu aujourd'hui et les besoins des ACI exprimés, il convient de répartir l'enveloppe précitée.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, ne participent ni au vote ni au débat, M. David Larrazabal pour l'Association Récup'Actions 65 et M. Jacques Brune pour l'Association Villages Accueillants,

DECIDE

Article 1er – d'attribuer aux 7 associations porteuses d'ateliers chantiers d'insertion les montants suivants :

ACI	ETP conventionnés en 2016	Nombre de postes	Montant aide au poste total (Etat + Département)	Dont financement Département
Bigorre Solidarité	18.40	24	358 321.60 €	56 864.08 € (15.87%)
Bigorre Tous Services	37.15	50	723 459.10 €	114 896.60 € (15.88 %)
Jardins de Bigorre	12.8	17	249 267.20 €	39 532.22 € (15.78 %)
Récup'Actions	65	86	1 265 810 €	200 971.68 € (15.88 %)
Solidar'Meubles	9.54	13	185 781.96 €	29 405.74 € (15.83 %)
Syndicat Mixte du Haut Lavedan	8.91	12	173 513.34 €	27 458.34 € (15.82 %)
Villages Accueillants	41.60	52	810 118.40 €	128 723.14 € (15.89 %)
Totaux	193.40	254	3 766 271.60 €	597 851.80 € (15.87 %)

Article 2 – d'approuver les conventions et annexes financières correspondantes avec l'Etat, Pôle emploi et les structures porteuses d'ACI précités,

Article 3 – d'autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

6 - OPH 65
REPRESENTATION DU DEPARTEMENT

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente en matière de représentations,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par délibération de la commission permanente du 17 juillet 2015, les représentants du Département au sein du conseil d'administration de l'OPH ont été désignés conformément aux articles L 421-8 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

M. le Directeur Régional propose la candidature de M. Cyril GOLA, représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que personnalité qualifiée au conseil d'administration et aux assemblées générales de l'OPH 65, en remplacement de M. Jean-Marc BOU.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – d'approuver la désignation de M. Cyril GOLA, représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations au conseil d'administration et aux assemblées générales de l'OPH 65 en tant que personnalité qualifiée, en remplacement de M. Jean-Marc BOU.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

7 - CONVENTION MISE EN PLACE DES AIDES EN FAVEUR DES ELEVEURS POUR LES OPERATIONS DE PROPHYLAXIE

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que lors de sa réunion du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a accordé à l'Association Pyrénéenne de Lutte contre la Maladie des Animaux Groupement de Défense Sanitaire (APLMA GDS 65) une dotation de 55 500 € pour participer, notamment, aux opérations de prophylaxie des cheptels bovins, caprins et ovins.

La participation du Département s'élève à :

- 0,28 € par bovin prélevé,
- 0,23 € par ovin ou caprin prélevé (transhumant),
- 0,61 € par ovin ou caprin prélevé (non transhumant).

Cette participation est mentionnée dans l'Arrêté Préfectoral n° 2016 du 24 février 2016 qui fixe les modalités techniques des prophylaxies collectives réalisées par les vétérinaires sanitaires au titre de la campagne 2015-2016.
Pour réaliser cette opération, il est proposé de confier à APLMA GDS 65, qui s'y engage, le soin de faire bénéficier chaque éleveur adhérent à son association de cette participation.
La dotation maximum prévue par le Département à cet effet est de 33 000 € pour l'année 2016.
Il convient donc de prévoir une convention entre le Département et l'Association Pyrénéenne de Lutte contre la Maladie des Animaux Groupement de Défense Sanitaire.

Il est proposé d'approuver une convention et d'autoriser le Président à la signer.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – de fixer à 33 000 € la dotation à l'APLMA GDS 65 pour les opérations de prophylaxie des cheptels bovins, caprins et ovins,

Article 2 – d'approuver la convention avec l'Association Pyrénéenne de Lutte contre la Maladie des Animaux Groupement de Défense Sanitaire relative à la mise en place des aides en faveur des éleveurs,

Article 3 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

8 - FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROROGATIONS DU DÉLAI D'EMPLOI DE SUBVENTIONS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président concluant à proroger la durée de validité de diverses subventions accordées au titre du FAR, les travaux dont elles font l'objet n'étant pas terminés.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'accorder aux collectivités ci-après un délai supplémentaire d'un an pour l'emploi des subventions qui leur ont été accordées au titre du FAR :

DECISION	COMMUNE	OBJET	AIDE ACCORDEE
30/01/2015	SOREAC	Equipement de la salle des fêtes	1 852 €

DECISION	COMMUNE	OBJET	AIDE ACCORDEE
30/01/2015	SOREAC	Réhabilitation de l'escalier de l'église	640 €
06/03/2015	JUNCALAS	Réhabilitation du secrétariat de la mairie et réfection des murs extérieurs de l'église	9 408 €
06/03/2015	LEZIGNAN	Travaux de voirie (1ère tranche)	12 000 €
06/03/2015	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTAIGU	Travaux de voirie et aménagement pluvial sur voiries communautaires sur les communes de Lugagnan, Ger et Ourdon	12 000 €
06/03/2015	ARREAU	Rénovation des menuiseries de l'école	20 250 €
06/03/2015	ARREAU	Réfection de la rue des Jardins	22 500 €
21/11/2014	AVEZAC-PRAT-LAHITTE	Travaux d'assainissement pluvial sur les RD 17 et 279	19 987 €
06/03/2015	CAMOUS	Divers travaux de voirie	6 433 €
06/03/2015	ESTENSAN	Réfection place de la mairie et remise en état chemin de Bastéres	15 000 €
06/03/2015	ILHET	Rénovation de la voirie communale	20 000 €
13/02/2015	LOUDENVIELLE	Réfection de la voirie communale	10 000 €
18/07/2014	PAILHAC	Restauration de la chapelle Saint-Etienne et de son mobilier	24 000 €
18/07/2014	AVENTIGNAN	Création d'une canalisation pour les eaux pluviales en bordure du CD 26 (rue Dadan)	7 880 €
06/03/2015	AVENTIGNAN	Travaux à l'horloge et au clocher	1 502 €
06/03/2015	NISTOS	Aménagement et mise en sécurité des abords des églises du Haut et Bas Nistos	4 232 €
21/11/2014	SASSIS	Travaux de voirie suite aux crues du mois de juin 2013	7 622 €
06/03/2015	SASSIS	Réfection de la voirie aux abords de la salle des fêtes	7 622 €

DECISION	COMMUNE	OBJET	AIDE ACCORDEE
06/03/2015	SIVOM DU PAYS TOY	Acquisition foncière	30 000 €

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

9 - RD 935 - COMMUNE DE BORDÈRES SUR ÉCHEZ REMISE EN ÉTAT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'approbation d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Energie pour la remise en état d'un candélabre accidenté en bordure de la route départementale 935 sur la commune de Bordères Sur Echez.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – d'approuver la convention avec le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) relative à la remise en état d'un candélabre accidenté en bordure de la RD 935 sur la commune de Bordères sur Echez et d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

Le Syndicat Départemental d'Energie, en charge de l'éclairage public de la commune contribuant ainsi à la sécurisation nocturne de la route, assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et informera le Département de son parfait achèvement.

A l’issue des travaux, le Département versera au S.D.E., sur la base des justificatifs fournis, un fonds de concours d’un montant de 2 391.18 € TTC.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

10 - ROUTES DÉPARTEMENTALES 817 et 21 - COMMUNE DE SÉMÉAC AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR TOURNE-A-GAUCHE

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise qu'afin de permettre une continuité urbaine entre son centre-ville et le quartier Lanne Darré en phase de développement, la commune de Séméac souhaite aménager un carrefour tourne-à-gauche avec mise en place de feux tricolores entre les routes départementales 817 (avenue François Mitterrand), et 21 (rue de la République) et le chemin Saint-Frai.

Il est proposé d'approuver une convention avec la commune de Séméac afin de définir les obligations respectives en matière d'investissement et d'entretien sur les routes départementales 817 et 21.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – d'approuver la convention avec la commune de Séméac relative à l'aménagement d'un carrefour tourne-à-gauche avec mise en place de feux tricolores entre les RD 817 (avenue François Mitterrand), et 21 (rue de la République) et le chemin Saint-Frai.

La commune est maître d'ouvrage des travaux d'investissement et assure le financement des travaux.

A l'issue des travaux, le Département verse à la commune un fonds de concours d'un montant de 50 000 € correspondant à la fourniture et la mise en œuvre de la couche de roulement sur les routes départementales 817 et 21 aménagées dans le cadre de la présente convention.

Le coût global de cette opération s'élève à 533 472 € TTC.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

11 - ROUTES DEPARTEMENTALES - MARQUAGES AXIAUX OCRE DE SECURITE

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'approbation de conventions avec les communes d'Arcizans-Avant, Ayros-Arbouix et Ozon, relatives au renouvellement et à l'extension de marquages axiaux ocre de sécurité dans le cadre des aménagements de sécurité en traverse d'agglomérations sur routes départementales.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver le renouvellement et l'extension de marquages axiaux ocre de sécurité en traverse d'agglomérations ci-après, les montants correspondants ainsi que la participation de chaque commune au fonds de concours :

N° RD	Commune	Canton	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Participation de la Commune
13	ARCIZANS-AVANT	VALLEE DES GAVES	Renouvellement et extension	3 600 €	1 800 €
100	AYROS-ARBOUIX	VALLEE DES GAVES	Extension	1 700 €	850 €
817	OZON	VALLEE DE L'ARROS	Renouvellement	6 000 €	3 000 €

Le Département est Maître d'Ouvrage des travaux. Ils seront réalisés en régie par le Parc Routier.

Ces opérations sont financées à parité par le Département et la commune concernée. La commune versera au Département un fonds de concours correspondant à sa part de travaux.

Article 2 – d'approuver les conventions formalisant ces aménagements de sécurité,

Article 3 – d'autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

12 - TRANSPORTS SCOLAIRES TRANSACTION COMMUNE DE SAINT-LARY-SOULAN

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la commune de Saint-Lary assure par le biais de sa régie de transport l'exploitation de deux services de transport scolaire entre la station du Pla d'Adet et l'école de Saint-Lary.

Les caractéristiques de ces deux services sont les suivantes :

- Desserte du PLA D'ADET et du quartier SOULAN hors période de fonctionnement du téléphérique : réalisation de deux rotations (rabattement pour le collège d'Arreau et pour l'école de Saint-Lary),

- Desserte du quartier SOULAN durant la période de fonctionnement du téléphérique pour un seul élève à destination de l'école de Saint-Lary,

Ces deux services ont vocation à desservir également l'école de Vielle-Aure.

Compte tenu du caractère régulier de ces deux services et conformément aux dispositions prévues par la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 octobre 1982, le Département des Hautes-Pyrénées est l'Autorité Organisatrice de ce type de service.

L'exploitation des deux services est confiée à la régie de transport de la commune de Saint-Lary depuis le début de l'année scolaire 2013-2014 et ce, compte tenu de l'absence de transporteurs susceptibles de réaliser ces prestations.

L'objet du protocole transactionnel est de permettre de régler le coût des prestations déjà engagées par la Commune, et lui régler celles qui seront réalisées au titre de l'année en cours et de la suivante.

Un accord est donc intervenu sur les bases des propositions tarifaires de la régie de transports à savoir :

- Année scolaire 2013-2014 :

Desserte du quartier Soulan : 91 jours de fonctionnement ; Prix journalier : 93,85 € HT, soit un coût annuel de 8 540 € HT
Desserte du Pla d'Adet : 84 jours de fonctionnement ; Prix journalier : 104,35 € HT, soit un coût annuel de 8 765 € HT

- Année scolaire 2014-2015 :

Desserte du quartier Soulan : 95 jours de fonctionnement ; Prix journalier : 93,85 € HT soit un coût annuel de 8 915 € HT
Desserte du Pla d'Adet : 78 jours de fonctionnement ; Prix journalier : 104,35 € HT soit soit un coût annuel de 8 139 € HT

- Année scolaire 2015-2016 :

Desserte du quartier Soulan : 98 jours de fonctionnement ; Prix journalier : 93,85 € HT soit un coût annuel de 9 197 € HT
Desserte du Pla d'Adet : 78 jours de fonctionnement ; Prix journalier : 104,35 € HT soit un coût annuel de un coût annuel de 8 139 € HT

Pour les trois années scolaires, le montant de la participation du Département s'élèvera donc à 51 695 € HT. L'effectif transporté durant l'année scolaire en cours est de 7 élèves.

Ces prix sont équivalents à ceux constatés par ailleurs sur des services présentant des configurations analogues.

Ce protocole prévoit également la possibilité de rémunérer ce dispositif au titre de l'année scolaire 2016-2017, sous réserve toutefois que l'effectif susceptible d'être transporté le justifie, conformément aux termes de la charte départementale des transports scolaires.

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver le protocole transactionnel avec la commune de Saint-Lary-Soulan exposé ci-dessus, relatif à la prise en charge financière des deux services de transports scolaires : la desserte du Pla d'Adet et quartier Soulan et la desserte du quartier Soulan,

Article 2 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

13 - COMMUNE DE SAINT-PE-DE-BIGORRE VENTE PAR LOTS DES LOCAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que dans le cadre de l'optimisation de la gestion du patrimoine immobilier, les locaux de l'ancienne gendarmerie de Saint-Pé-de-Bigorre, propriété du Département des Hautes-Pyrénées, ont été mis en vente.

Une première aliénation est intervenue et a permis de céder le lot n°5 (pavillon n°47) le 28 novembre 2014 et le lot n°2 (pavillon n°41) le 16 février 2015, laissant donc les lots suivants vacants :

- le lot n°1 correspondant au pavillon situé au n°39, sur une parcelle de 125 m²,
- le lot n°3 correspondant au pavillon situé au n°43, sur une parcelle de 133 m²,
- le lot n°4 correspondant au pavillon situé au n°45, sur une parcelle de 133 m²,
- le lot n°6 correspondant aux anciens locaux administratifs situés au n°49, sur une parcelle de 478 m².

Le Département a souhaité poursuivre les cessions par des ventes aux enchères sur le site internet d'AGORASTORE.

Cette vente s'est tenue du 6 au 13 mai 2016 permettant la cession des 4 derniers biens vacants. Une commission ad-hoc s'est réunie le 20 mai 2016 et a validé les propositions.

Il est précisé que le montant de chaque offre faite comprend la somme qui sera perçue par le Département ainsi que le montant des frais d'agence qui seront réglés par les acquéreurs au site Agorastore. Ainsi, chaque proposition se décompose de la manière suivante :

LOTS	OFFRES FAITES	MONTANT VERSÉ AU DÉPARTEMENT	FRAIS D'AGENCE RÉGLÉS À AGORASTORE
1 - Pavillon n°39	53 550,05 €	49 675,37 €	3 874,68 €
3 - Pavillon n°43	65 100,06 €	60 389,67 €	4 710,39 €
4 - Pavillon n°45	67 006,31 €	62 157,99 €	4 848,32 €
6 - Pavillon n°47	77 000,00 €	70 642,20 €	6 357,80 €
MONTANT TOTAL	**262 656,42 €**	**242 865,23 €**	**19 791,19 €**

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver la cession des lots suivants :

- pavillon n°1 situé au 39, avenue Sanche de Gascogne sur la parcelle cadastrée AC n°129 d'une superficie de 125 m² à Monsieur et Madame Hamid OUARDI pour une valeur de 49 675,37 €,

- pavillon n°3 situé au 43, avenue Sanche de Gascogne sur la parcelle cadastrée AC n°131 d'une superficie de 133 m² à Monsieur Loïc HARS pour une valeur de 60 389,67 €,

- pavillon n°4 situé au 45, avenue Sanche de Gascogne sur la parcelle cadastrée AC n°132 d'une superficie de 133 m² à Madame Lucie BLANCEY pour une valeur de 62 157,99 €,

- anciens locaux administratifs et techniques situés au 47, avenue Sanche de Gascogne sur la parcelle cadastrée AC n°134 d'une superficie de 478 m² à Monsieur Duncan GOODCHILD pour une valeur de 70 642,20 €.

Article 2 - de sortir de l'inventaire départemental l'ensemble des biens constituant l'ancienne gendarmerie de Saint-Pé-de-Bigorre,

Article 3 - de confier la rédaction des compromis de vente ainsi que des actes notariés à l'étude de Maître Stéphane CERATO, Notaire à Bléneau,

Article 4 – d'autoriser le Président à signer les sous-seings privés, les actes notariés constatant la vente de ces lots ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

14 - BOURSES DEPARTEMENTALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, en matière d'individualisation des programmes inscrits au budget,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'attribution de subventions au titre du programme bourses départementales d'enseignement supérieur,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – de répartir au titre du programme Bourses départementales d'enseignement supérieur un montant de 270 685 € entre les étudiants répondant aux critères d'attribution définis par l'Assemblée Départementale,

Article 2 - d'imputer la dépense sur le chapitre 932-28,

Article 3 – d'autoriser le Président à signer tous actes utiles au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

15 - FONDS INNOVATION RECHERCHE (FIR) 2016 RENOUVELLEMENTS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que créé en 1991 à l'initiative du Conseil Général, le Fonds d'Innovation et de Recherche (FIR) a pour objectif de faire collaborer les PME/PMI départementales avec les laboratoires de recherche de l''Enseignement Supérieur.

Il accompagne ainsi les entreprises dans leur recherche d'innovation et leur développement en soutenant un projet de recherche présenté par l'établissement supérieur associé, en validant une idée, un produit pouvant mener à la réalisation d'un prototype ou une étude de faisabilité industrielle.

Le Comité d'agrément du FIR, réuni le 21 avril 2016 a assisté aux présentations de thèses déjà en cours. Il a émis un avis favorable pour les dossiers suivants :

- Thèse « VégéPlast» - 2e renouvellement (dernière année)

Le projet a été présenté par Nicolas Andin (doctorant) et porte sur l' « Étude des potentialités de production de poly/hydroxyde-alcanoates à partir de substrats type acides gras ».

Cette thèse se déroule de novembre 2013 à octobre 2016 au sein de l'entreprise VégéPlast en collaboration avec le LISBP (Laboratoire d'Ingénierie des systèmes Biologiques et Procédés).

- Thèse « ETICoop» - 1er renouvellement (2e année)

Le projet a été présenté par Armelle Gomez (doctorante) et porte sur les « Démarches entrepreneuriales innovantes ayant un impact positif sur les territoires ».

Cette thèse se déroule du 1er avril 2014 au 30 mars 2017 en collaboration avec Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

- Thèse « LAPPS – Hôpital de Lourdes » - 2e renouvellement (dernière année)

Le projet a été présenté par Lola Debove (doctorante) et porte sur l' « Étude de la relation entre la maladie d'Alzheimer, l'exercice physique et le contrôle postural »

Cette thèse se déroule du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2016, au sein de l'hôpital de Lourdes en collaboration avec le LAPPS (Laboratoire Activité Physique Performance et Santé).

- Thèse « LAPPS – ODS » - 1er renouvellement (2e année)

Le projet a été présenté par Hervé Farfal (doctorant) et porte sur la « Promotion de l'Activité Physique des Adolescents (PAPA) »

Cette thèse se déroule du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2017, au STAPS-LAPPS (Laboratoire d'Activité Physique, Performance et Santé) de Tarbes, en collaboration l'Office Départemental des Sports des Hautes-Pyrénées

Il est proposé de valider l'avis favorable du Comité d'Agrément FIR du 21 avril 2016 et d'accorder une subvention pour 2016 de :

- 12 200 € à la société VEGEPLAST pour la thèse de Nicolas ANDIN,
- 5 000 € à la société ETICOOP pour la thèse d'Armelle GOMEZ,
- 18 060 € à l'HOPITAL DE LOURDES pour la thèse de Lola DEBOVE,
- 14 000 € à l'ODS pour la thèse d'Hervé FARFAL.

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er - d'accorder les subventions suivantes :

- 12 200 € à la société VEGEPLAST pour la thèse de Nicolas ANDIN,
- 5 000 € à la société ETICOOP pour la thèse d'Armelle GOMEZ,
- 18 060 € à l'HOPITAL DE LOURDES pour la thèse de Lola DEBOVE,
- 14 000 € à l'ODS pour la thèse d'Hervé FARFAL.

Article 2 – de prélever ces montants sur le chapitre 939-93.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

16 - EQUIPEMENT SPORTIF SUBVENTION POUR TRAVAUX AU GYMNASE DE SEMEAC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE PAUL VALERY)

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par la loi du 12 mars 1982 en matière d'enseignement, le Département assure la construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges.

Ainsi, il participe au financement d'infrastructures nécessaires au bon déroulement de l'enseignement et de la pratique du sport dans le cadre scolaire.

Le Syndicat Intercommunal de Séméac-Aureilhan du Collège Paul Valéry à Séméac a sollicité le Département pour une participation financière aux dépenses des travaux de grosses réparations du gymnase utilisé à titre gratuit par les élèves du Collège.

Le montant total des travaux est de 81 851,26 € HT.

Il est proposé de participer à hauteur de 50% de ce montant et d'accorder une subvention de 40 925,63 €.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'attribuer une subvention de 40 925,63 € au Syndicat Intercommunal de Séméac-Aureilhan du Collège Paul Valéry à Séméac pour des travaux de grosses réparations au gymnase de Séméac,

Article 2 – de prélever ce montant sur le chapitre 912-221.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

17 - ATELIER CANOPE ET SALON DIDACTICA

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – de reconduire l'aide annuelle de 19 000 € à l'Atelier Canopé de Tarbes (ancien CDDP) en vue de financer l'abonnement de tous les collèges publics du département au « Site TV ».

Article 2 – d'attribuer une aide de 650 € à l'Atelier Canopé de Tarbes pour l'organisation du salon « DIDACTICA 65 ».

Article 3 – de prélever ces montants sur le chapitre 932-221.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

18 - UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE : AIDE AUX DEPLACEMENTS SPORTIFS POUR LES COLLEGIENS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le Département a décidé de soutenir l'accès au sport en milieu scolaire en facilitant la prise en charge des déplacements sportifs des collégiens encadrés par l'Union Nationale du Sport Scolaire 65 (U.N.S.S. 65). Ces déplacements permettent à près de 4000 collégiens de pratiquer une trentaine de sports différents et notamment des activités de pleine nature.

Il est proposé d'accorder une subvention de 25 000 € au titre de l'année scolaire 2015/2016 et d'autoriser le Président à signer tous actes utiles et notamment une convention qui formalisera ce partenariat.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

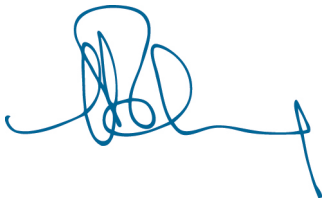
DECIDE

Article 1er – d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire 65 (U.N.S.S. 65) pour les déplacements sportifs des collégiens,

Article 2 – d’approuver la convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire 65 (U.N.S.S. 65) formalisant notamment les modalités de versement de la subvention susvisée,

Article 3 - d’autoriser le Président à signer tous actes utiles au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

19 - DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN DES CHANTIERS JEUNES CULTURE ET PATRIMOINE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que lors de la Commission Permanente du 13 mai 2016, un montant de 10 000 € a été voté en faveur du dispositif départemental de soutien des chantiers jeunes culture et patrimoine, sur le programme « Actions en faveur de la Jeunesse », chapitre 933-33, article 6574, enveloppe 8162.

Ce dispositif a pour objectif d'apporter un soutien technique et financier aux structures organisatrices permettant aux jeunes haut-pyrénéens de 11 à 25 ans de réaliser un chantier patrimonial ou culturel, dans le cadre d'un projet plus largement socio-éducatif favorisant les rencontres avec la population, les activités ludiques et la découverte du patrimoine local.

Une convention est établie entre les différentes parties (Département des Hautes-Pyrénées, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées), précisant l'organisation administrative et financière.

Il est proposé d'approuver une convention relative à ce partenariat et d'autoriser le Président à la signer.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver la convention avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées relative au dispositif départemental de soutien des chantiers jeunes culture et patrimoine,

Article 2 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

20 - ORGANISATION D'UN CHANTIER INTERNATIONAL DE BENEVOLES A L'ABBAYE DE L'ESCALADIEU

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que l'association Concordia, soutenue par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, intervient notamment dans le domaine de la restauration et de la valorisation du patrimoine, en lien étroit avec les services des Directions régionales des Affaires culturelles. Elle propose aux collectivités et associations des chantiers réunissant, sur quelques semaines, une dizaine de jeunes venus des quatre coins du globe afin de mener un projet d'intérêt général, éducatif et participatif.

Au regard de la politique jeunesse du Département et du potentiel patrimonial de l'abbaye de l'Escaladieu, il est proposé d'organiser un chantier de restauration du mur d'enceinte nord, dans les jardins de l'abbaye. Cette ancienne clôture de pierre présente un état de conservation critique et nécessiterait une intervention urgente afin de stopper les dégradations dues aux intempéries et à la végétation qui s'y développe. Vu l'étendue des zones à traiter, ce chantier pourrait être reconduit sur plusieurs années afin de restaurer l'ensemble du mur.

Ce chantier serait organisé sur trois semaines, du 8 au 29 juillet 2016. L'association se chargerait des frais d'accueil et d'encadrement des volontaires. Le Département prendrait à sa charge :

- les frais d'hébergement au Moulin de Sarlabous pour un montant de 1 763 €,
- la participation au chantier (matériaux et matériels) pour un coût de 5 020 €, soit 44 % du coût total.

Il est envisagé, par ailleurs, de faire participer à ce chantier, des jeunes locaux, suivis par les services sociaux. Ce chantier serait également l'occasion de promouvoir, auprès du public, l'investissement du Département dans la préservation de l'abbaye et les techniques de restauration à travers des animations.

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver l'organisation d'un chantier international de bénévoles à l'Abbaye de l'Escaladieu du 8 au 29 juillet 2016 pour un montant à la charge du Département de 6 783 € dont :

- 1 763 € pour les frais d'hébergement
- 5 020 €, soit 44 % du coût total de la participation au chantier (matériaux et matériels)

Article 2 – de prélever ce montant sur le chapitre 933-312,

Article 3 – d'approuver la convention de partenariat avec l'Association Concordia relative à la mise en œuvre du chantier susvisé,

Article 4 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

21 - MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BIBLIOBUS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise qu'afin de permettre la mise en place d'un "Espace Lecture" à la piscine intercommunale de Vic-en-Bigorre, du 8 juillet 2016 au 26 août 2016, le Département met à la disposition de la Communauté de communes Vic-Montaner un bibliobus de la Médiathèque départementale.

Une convention de mise à disposition du bibliobus est établie précisant les droits et les obligations des deux parties.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

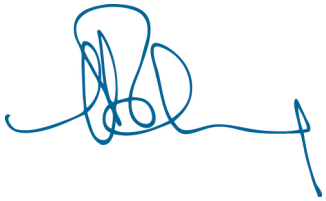
La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver la convention de mise à disposition d'un bibliobus avec la Communauté de communes Vic-Montaner pour la mise en place d'un « Espace Lecture » à la piscine intercommunale de Vic-en-Bigorre, du 8 juillet 2016 au 26 août 2016,

Article 2 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

22 - COMMUNE D'ARAGNOUET DOSSIER POCTEFA ' SECURUS 1'

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le Département des Hautes-Pyrénées et la commune d'Aragnouet sont partenaires du projet « SECURUS » qui a été élaboré dans le cadre du programme POCTEFA 2014/2020, projet porté par le Consortium pour la gestion, l'entretien et l'exploitation du tunnel d'Aragnouet-Bielsa et de ses accès.

Une première convention a été signée entre les deux collectivités et validée en commission permanente du 6 novembre 2015, afin d'apporter des prestations d'assistance administrative et technique à titre gracieux au profit de la Commune.

Le Département s'est également engagé à compenser à la Commune une éventuelle réduction de la contribution du programme POCTEFA en cours de projet, contribution demandée dans le cadre du projet SECURUS à hauteur de 65 %.

Le projet SECURUS a été partiellement approuvé lors du comité de programmation de la CTP du mois de mai 2016, avec un premier projet rebaptisé SECURUS 1, pour un montant de 4,22 M €. Un second projet SECURUS 2 sera déposé dans le cadre du prochain appel à projet.

Pour le dossier SECURUS 1, qui doit être déposé avant le 30 juin 2016, la Communauté de Travail des Pyrénées exige un engagement formel des co-financeurs apparaissant dans les plans de financements des cinq partenaires.

Pour la commune d'Aragnouet, ce premier projet SECURUS 1 concernera la modernisation des dispositifs de déclenchement d'avalanches en amont de la RD 173, pour un montant de 358 424,62 € HT.

Le financement de ces travaux s'établira comme suit :

232 976 € HT FEDER (65 %)

89 606,16 € HT Département (25 %)

35 842,46 € HT Commune (10%)

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de versement du fonds de concours apporté par le Département.

L'engagement global de co-financement au profit de la commune d'Aragnouet pour l'ensemble du projet SECURUS est de 229 331 €. Cette somme a été inscrite au budget primitif 2016.

Ce premier engagement de 89 606,16 € ne concerne donc que SECURUS 1, un second engagement ayant vocation à être pris après la programmation du projet SECURUS 2.

Il est proposé d'approuver une convention et d'autoriser le Président à la signer.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver la convention avec la commune d'Aragnouet relative au dossier POCTEFA « SECURUS 1 », formalisant notamment les modalités de versement de la subvention du Département à la commune d'un montant de 89 606,16 € HT,

Article 2 – de prélever ce montant sur le chapitre 916-628,

Article 3 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE** --- **REUNION DU 10 JUIN 2016**

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Catherine VILLEGAS

23 - ROUTES DÉPARTEMENTALES - RENOUVELLEMENT DE MARQUAGES AXIAUX OCRE DE SÉCURITÉ EN TRAVERSES D'AGGLOMÉRATION

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'approbation de conventions avec les communes de Siradan et Sarrancolin relatives au renouvellement de marquages axiaux ocre de sécurité dans le cadre des aménagements de sécurité en traverse d'agglomérations sur routes départementales,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver le renouvellement de marquages axiaux ocre de sécurité en traverse d'agglomérations ci-après, les montants correspondants ainsi que la participation de chaque commune au fonds de concours :

N° RD	Commune	Canton	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Participation de la commune
924	SIRADAN	Vallée de la Barousse	Renouvellement	2 030 €	1 015 €
929	SARRANCOLIN	Vallée Neste Aure Louron	Renouvellement	4 360 €	2 180 €

Le Département est Maître d'Ouvrage des travaux. Ils seront réalisés en régie par le Parc Routier.

Ces opérations sont financées à parité par le Département et la commune concernée. La commune versera au Département un fonds de concours correspondant à sa part de travaux. Les recettes seront versées sur l'enveloppe budgétaire 33021 (remboursement de frais par des tiers).

Article 2 – d'approuver les conventions formalisant ces aménagements de sécurité,

Article 3 – d'autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU